



COMPTE RENDU – CONSEIL COMMUNAUTAIRE

9 OCTOBRE 2018

A LANDOGNE

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis à Landogne, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, le quatre octobre deux mille dix-huit.

Nombre de membres :	Afférents au Comité : 51	Pour : 47
	En exercice : 51	Contre : 0
	Qui ont pris part à la délibération : 47	Abstention : 0

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BIZET Jean-François, ACHARD Marie-Claire, GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony GUILLOT Gérard, MULLER Lionel, KLOSTER Françoise, CAILLOUX Luc, DO COUTO Séverine, BARRIER Martine, POUGHEON Jacky, ROMANEIX Alain, MENAGE Gilbert, SENEGAS ROUVIERE Didier, OLLIER Jean-Pierre, FERREYROLLES Janine, SOUCHAL Boris, DEMENEIX Elisabeth, COLLANGE Claude, SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, MAILHOT Mireille, MANGOT Marc, CONDY Cédric, DOMAGALA Daniel, CHARLES Jacques (Suppléant), DESMOULIN Nicole, SERVIERE Gilles, CARRIAS Charles, COQUET Stéphane, OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, ROUGHEOL Cédric, BRECHARD Jacqueline (Suppléante), MONTPEYROUX Nicolas, ANDANSON Antonia, JALICON Adrien, BOURDEIX Jean, TIXERONT Gérard, VIALETTE-GIRAUD Janette, ARNAUD Daniel, LEGOY Odette (Suppléante), et LECHAPELAIN Jean-Luc.

Absents : Mesdames et Messieurs BELLAIGUE Gilles, ERAGNE Yannick, PAILLER Robert, et MILORD Franck.

Ont donné pouvoir : Monsieur LEGOY Jean-Pierre à Monsieur SOUCHAL Boris, Monsieur FARGEIX Gervais à Monsieur ROUGHEOL Cédric, Monsieur BESANCON Gilles à Monsieur LECHAPELAIN Jean-Luc, Madame RIVET Annie à Monsieur ROMANEIX Alain.

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Monsieur SOUCHAL Boris.

INTERVENTION ENEDIS – PRESENTATION DU COMPTEUR LINKY

ADMINISTRATION GENERALE

1/ VOTE DES STATUTS

Suite à des remarques de la préfecture concernant l'intérêt communautaire ce vote a été suspendu.

2/ ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

2.1 COURNIL Jean-Christophe

Vu la mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour le dossier de Mr COUNIL Jean-Christophe domicilié 5 Chemin de l'étang 63760 BOURG-LASTIC prononcée par la commission de Surendettement de la Banque de France de Clermont-Ferrand, dans sa séance du 12/04/2018,

Vu le courrier de la Trésorerie de Pontaumur en date du 25/07/2018 sollicitant l'effacement de la dette de ce contribuable, d'un montant total de 116.54€ :

Date	Titre	Libellé	Montant
11/07/2017	544	Facturation Ordures Ménagères	63.91€
29/12/2017	1171	Facturation Ordures Ménagères	52.63€

Aucun moyen de poursuite n'étant possible, la Communauté de Communes se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'effacement de la créance suscitée d'un l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 116.54€ par l'émission d'un mandat à l'article 6542.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2.2 ZANETTA Nadine

Vu la mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour le dossier de Mme ZANETTA Nadine domiciliée Bât C Apt 14 12 rue Jean Bertrand 63380 PONTAUMUR prononcée par la commission de Surendettement de la Banque de France de Clermont-Ferrand, dans sa séance du 17/05/2018,

Vu le courrier de la Trésorerie de Pontaumur en date du 26/09/2018 sollicitant l'effacement de la dette de ce contribuable, d'un montant total de 311,25 € :

Date	Titre	Libellé	Montant
16/08/2017	437	Facturation Ordures Ménagères	118.00 €
18/01/2018	177	Facturation Ordures Ménagères	118.00 €
17/07/2018	42	Facturation Ordures Ménagères	75.25 €

Aucun moyen de poursuite n'étant possible, la Communauté de Communes se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 311.25 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

1/ SAINT AVIT – IMMOBILIER

1.1 Lancement Maîtrise d'œuvre / plan de financement

Monsieur le Président rappelle le projet présenté lors du dernier Conseil Communautaire concernant la création d'un immobilier d'entreprises et d'un logement à Saint Avit.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	315 300,00 €	DETR	125 508,00 €
MOE (10%)	31 530,00 €	CONSEIL REGIONAL	14 000,00 €
ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX	30 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL - Immob d'ent.	77 360,00 €
IMPREVUS (10%)	31 530,00 €	CONSEIL REGIONAL - AMBITION REGION	50 000,00 €
SPS/CT	10 000,00 €	TOTAL SUBVENTIONS	266 868,00 €
ACQUISITION	75 000,00 €	PRÊT CLASSIQUE - Logements	102 636,00 €
FRAIS NOTAIRE/BORNAGE	4 000,00 €	PRÊT CLASSIQUE - Immob. d'ent.	138 748,00 €
TOTAL HT	497 360,00 €		
TVA (20%)	83 672,00 €	Récupération TVA	72 780,00 €
TOTAL TTC	581 032,00 €	TOTAL RECETTES	581 032,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ce plan de financement et de lancer la consultation concernant la maîtrise d'œuvre du projet.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition du président et,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2/ MONTEL DE GELAT – SCIERIE DES COMBRAILLES – ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Président indique que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a été saisie par la Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement concernant le projet d'extension de la Scierie des Combrailles basée au Montel de Gelat.

Le dossier présenté par la Scierie des Combrailles porte sur l'autorisation d'étendre le périmètre de la scierie et d'implanter un autoclave de traitement du bois.

Il est proposé au Conseil Communautaire de rendre un avis favorable sur ce projet.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

3/ Convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements, et la Métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe – REGION AUVERGNE RHONES ALPES

Monsieur le Président indique qu'il convient d'actualiser la convention passée avec la région concernant les modalités d'attributions des aides directes de la Communauté de communes afin d'y intégrer le dispositif : Aide régionale aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente.

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties intéressées et prendra fin au 31 décembre 2021, à l'issue du SRDEII.

Elle pourra être prolongée par reconduction expresse sous réserve de l'obtention des accords des parties signataires, jusqu'à la date d'adoption du SRDEII et des conventions permettant de décliner sa mise en œuvre.

Il est proposé au Conseil Communautaire de d'autoriser le Président à signer cette convention (en annexe).

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

SERVICES A LA POPULATION

1/ MICRO CRECHE - GIAT

1.1 Plan de financement prévisionnel/MOE

Monsieur le Président rappelle le projet présenté lors du dernier Conseil Communautaire concernant la création d'une micro-crèche sur la commune de Giat.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Octobre 2018

MICRO CRECHE - GIAT

DEPENSES		RECETTES	
ACQUISITION	0,00 €	SUBVENTION EUROPE LEADER	85 800,00 €
TRAVAUX	100 000,00 €	SUBVENTION CAF	13 200,00 €
MOE	11 000,00 €	SUBVENTION MSA	6 600,00 €
CT/SPS	3 000,00 €		

ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX	10 000,00 €		
IMPREVUS	8 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	26 400,00 €
TOTAL HT	132 000,00 €		
TOTAL TTC (avec TVA à 20%)	26 400,00 €	TVA (20 %)	26 400,00 €
TOTAL	158 400,00 €	TOTAL	158 400,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ce plan de financement et de lancer la consultation concernant la maîtrise d'œuvre du projet.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **APPROUVE** la proposition du président et,

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2/ MAISON DE L'ENFANCE - PONTAUMUR

2.1 Plan de financement / MOE

Monsieur le Président rappelle le projet présenté lors du dernier Conseil Communautaire concernant la création d'une maison d'assistantes maternelles à Pontaumur.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Octobre 2018

MAM/RAM - PONTAUMUR

DEPENSES		RECETTES	
ACQUISITION	5 000,00 €	SUBVENTION EUROPE LEADER	162 500,00 €
TRAVAUX	200 000,00 €	SUBVENTION CAF	25 000,00 €
MOE	18 000,00 €	SUBVENTION MSA	12 500,00 €
CT/SPS	3 000,00 €		
ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX	10 000,00 €		
IMPREVUS	14 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	50 000,00 €
TOTAL HT	250 000,00 €		
TOTAL TTC (20%)	50 000,00 €	TVA (20 %)	50 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €	TOTAL	300 000,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ce plan de financement et de lancer la consultation concernant la maîtrise d'œuvre du projet.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition du président et,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

3/ TARIFS SERVICES COMPLEMENTAIRES ALSH

Dans le cadre de l'harmonisation des services enfance/Jeunesse sur le territoire intercommunal et afin de répondre aux demandes des familles, il a été proposé de mettre en place un nouveau service de garderie sur Bourg-Lastic pour allonger le temps d'accueil des enfants.

Une garderie est proposée le matin entre 7h30 et 8h30 et le soir entre 17h30 et 18h30 pour le site de Bourg-Lastic. Les tarifs proposés sont les suivants et seront facturés au ¼ heure :

	Pour ¼ d'heure
QF < 400 €	0,41 €
QF 401 < 700 €	0,42 €
QF 701 € < 1 000 €	0,43 €
QF 1 001 € < 1 500 €	0,44 €
QF > 1 501 €	0,45 €

Un transport est organisé pour conduire les enfants jusqu'à l'accueil de Loisirs à Bourg-Lastic les mercredis et les jours d'ouverture du centre pour les vacances. Ce sont les animateurs qui assurent le transport. Point de montée de Herment à Bourg-Lastic et de Messeix à Bourg-Lastic. Ils pourront être ajustés suivant les besoins. Il est proposé le tarif d'1€ l'Aller / 2€ l'Aller-Retour

Il y a lieu de délibérer sur ces propositions.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

- **APPROUVE** la proposition du président et,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

4/ NOMINATION DES REPRESENTANTS ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LES P'TITS VOLCANS

L'Association les P'tits Volcans, créée en 2014 et gestionnaire des accueils de Loisirs sur le territoire de l'ex-CC Pontgibaud Sioule et Volcans, après 4 ans d'expérience, souhaite revoir ces statuts pour faciliter son fonctionnement.

Il est proposé que la Communauté de Communes de Chavanon Combraille et Volcans soit représentée par 6 membres au Conseil d'Administration qui sera composé de 18 membres.

Ces membres désignés ne pourront avoir les fonctions de président ou trésorier de l'Association.

Il y a lieu de nommer 6 « membres élus » au Conseil d'Administration de l'Association Les P'tits Volcans.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé du Président,

➤ **DECIDE DE NOMMER :**

- **Nicole DESMOULIN**
- **Marie-Jeanne LABONNE**
- **Françoise KLOSTER**
- **Josette BASTERE**
- **Mathias BOURGHAIL**
- **Céline CHABANCE-JOUARD**

➤ **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.